



récupérer son nom de naissance

Par **clochette75**, le 17/09/2012 à 20:43

Bonjour

Durant mon divorce, j'ai, tant bien que mal, "récupéré" mon nom de "jeune fille" auprès des administrations (sécu, caf, etc)

Cependant j'ai été heurtée a de grosses difficultés avec certain.

En effet, ils refusaient catégoriquement de remettre mon nom de jeune fille (malgré mes courriers avec photocopie de CNI a mon nom propre, extrait d'acte de naissance) sans présenter un jugement de divorce.

Après quelques recherche j'ai découvert qu'on ne perdait jamais ce nom, même si mariage.

Maintenant c'est ma mère qui se confronte au même problème

Y aurait il un recours, ou bien un courrier bien spécifique afin que les organismes appliquent la loi, tout simplement?

Cela devient pénible de devoir justifier de son nom en permanence.

Par **youris**, le 17/09/2012 à 22:01

bjr,

la femme marié conserve son nom de famille, c'est un simple usage que l'épouse prend le nom du mari;

c'est pourquoi quand une femme mariée indique son nom, elle doit toujours mentionner son nom de famille suivie éventuellement d'épouse avec le nom du mari;

il est évident que si vous mentionnez comme nom de famille celui de votre mari à la place du vôtre, il devient alors difficile de rectifier cette "erreur";

cdt

Par **clochette75**, le 18/09/2012 à 07:13

Quand lors d'un entretien avec une assistante sociale, cette dernière maintient qu'il faut "absolument" remplir les papiers avec le nom d'usage...comment faire?

Pour l'organisme qui m'avait posé problème (CAF) j'avais mentionné mon nom de naissance, lors du mariage ils m'avaient demandé un justificatif...et le nom a été modifié sans mon accord.